

Programme professionnel CPA

Guide d'examen

Publication : août 2026

Table des matières

Guide d'examen

Sommaire des examens du Programme professionnel CPA

Blueprint Plan de l'examen sur le module *Apprentissage des bases*

Essentiels de la pratique professionnelle CPA
(examen professionnel final 1)

Blueprint Plan de l'examen sur le module
Essentiels de la pratique professionnelle CPA – Tronc commun

Plan de l'examen sur le module *Essentiels de la pratique professionnelle CPA – Permis de comptabilité publique*

Plan d'examen sur le module *Leadership professionnel CPA*
(examen professionnel final 2)

Plan de l'examen sur le module *Préparation à la pratique professionnelle CPA* (examen professionnel final 3)

Blueprint Plan de l'évaluation des connaissances

Annexe I : Définitions

Guide d'examen

Objectif du guide d'examen

Le guide d'examen a pour objectif de définir les objectifs, le format et le contenu de chaque examen faisant partie du Programme professionnel CPA (et de l'évaluation des connaissances) afin d'aider les candidats à s'y préparer.

Compétences à évaluer

Le guide des modules précise la vision de la Grille de compétences. Il approfondit les compétences en prise de décisions (CPD) et traduit également les compétences particulières (CP) en résultats d'apprentissage représentatifs auxquels un CPA serait vraisemblablement confronté au niveau de maîtrise correspondant pour chacun des examens. Les examens seront conçus pour permettre d'évaluer les candidats en fonction de ces attentes et de ces niveaux de maîtrise.

Les énoncés des résultats d'apprentissage figurant dans le guide des modules sont représentatifs. Ils ne constituent pas une liste exhaustive de résultats d'apprentissage pouvant faire l'objet d'un examen, et ne sauraient être interprétés comme tel.

En outre, si chaque examen porte principalement sur les résultats d'apprentissage associés à son module connexe, les acquis des modules précédents pourraient également être évalués.

Le nombre de résultats d'apprentissage associés à un thème particulier n'est pas nécessairement représentatif de l'importance de ce thème à l'examen (même si un thème a plus de résultats d'apprentissage connexes qu'un autre, on n'y accordera pas nécessairement une plus grande importance à l'examen). Le guide d'examen présente la répartition du contenu de chaque examen.

Compétences et sous-compétences fondamentales

Les occasions d'évaluation dans les examens (à l'exception de l'évaluation des connaissances) ne seront pas conçues pour évaluer directement les compétences et sous-compétences fondamentales; ces compétences seront intégrées aux scénarios et aux exigences, et seront donc évaluées de manière intégrée parallèlement aux CPD et aux CP.

Par exemple, une occasion d'évaluation portant principalement sur le domaine Certification et confiance peut également aborder les technologies émergentes de façon sous-jacente. Cette même occasion d'évaluation exigerait également que les candidats démontrent leur niveau de maîtrise d'une variété de CPD.

Évaluation des compétences

Bien que les compétences particulières 4 et 6 (CP4 et CP6 dans la Grille de compétences) constituent une partie importante de l'acquisition des compétences, elles ne seront évaluées que dans le cadre des modules et non dans les examens du Programme professionnel PA en raison de leur nature et du moment où elles sont acquises.

Date de référence des notions sujettes à évaluation

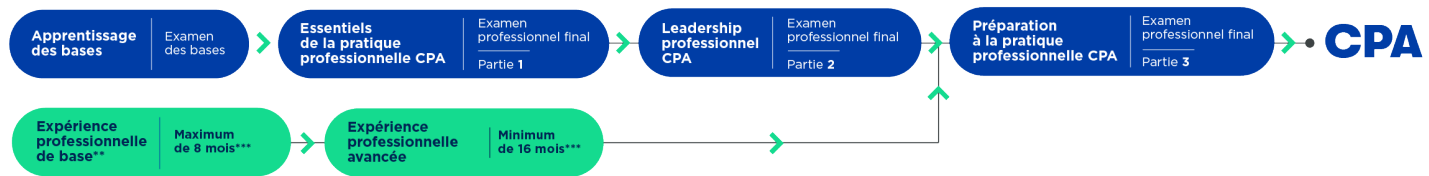
La date de référence des notions sujettes à évaluation est mise à jour une fois par année, au moment des examens de mai. Pour tous les examens tenus du 1^{er} mai d'une année au 30 avril de l'année suivante, les notions sujettes à évaluation sont les suivantes :

- Toutes les normes du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité* (IFRS, NCECF et NCOSBL) et du *Manuel de CPA Canada – Certification* en vigueur au 1^{er} janvier de l'année où débute le cycle d'examens;
- Les lois fiscales adoptées et quasi adoptées (soit les mesures législatives ayant franchi l'étape de la troisième lecture à la Chambre des communes dans le contexte d'un gouvernement minoritaire) au 1^{er} janvier de cette même année.

Par exemple, les examens tenus en mai 2028, en septembre 2028 et en janvier 2029 porteront tous sur les normes en vigueur et les lois fiscales adoptées ou quasi adoptées au 1^{er} janvier 2028.

Les candidats peuvent toujours appliquer une norme plus récente dans les études de cas (en tenant compte du fait que les documents de référence ne sont mis à jour qu'une fois par année, conformément à la date de référence indiquée ci-dessus). Toutefois, la date de référence est strictement respectée dans les questions objectives, puisque la date d'entrée en vigueur applicable doit être sans ambiguïté.

Sommaire des examens du Programme professionnel CPA



Examens	Format	Répartition du temps
Apprentissage des bases	50 questions objectives ¹ représentant 33 % de l'examen	5 heures
	De quatre à huit miniquestionnaires ² représentant 67 % de l'examen	
Essentiels de la pratique professionnelle CPA – Tronc commun	Deux ou trois études de cas, d'une durée de 60 à 120 minutes chacune	3 heures
Essentiels de la pratique professionnelle CPA – Permis de comptabilité publique	Partie A : Deux ou trois études de cas, d'une durée de 60 à 120 minutes chacune, pour un total de 3 heures	5 heures
	Partie B : Une étude de cas de 2 heures	
Leadership professionnel CPA	Une étude de cas détaillée de 5 heures	5 heures
Préparation à la pratique professionnelle CPA	Une étude de cas de 2 heures portant sur le jugement professionnel	3 heures
	Une étude de cas de 1 heure portant sur prise de décisions éthiques	

En plus des examens du Programme professionnel CPA, il existe un examen d'admission facultatif, l'évaluation des connaissances. L'évaluation des connaissances permet aux candidats qui ne satisfont pas aux conditions d'admission requises au Programme professionnel CPA de démontrer qu'ils possèdent les connaissances et les compétences préalables qui les aideront à réussir dans le programme.

Examens	Format	Répartition du temps
Évaluation des connaissances	150 questions objectives	5 heures

¹ Les questions objectives peuvent comprendre notamment des questions à choix multiples, des questions à réponses multiples, des textes à trous et des questions à liste déroulante.

² Un miniquestionnaire est un ensemble de questions objectives élaborées à partir d'un même scénario, de sorte que le candidat répond à chaque question à l'aide des mêmes informations de base.

Plan de l'examen sur le module *Apprentissage des bases*

Format de l'examen

L'examen sur le module *Apprentissage des bases* comprend :

- 50 courtes questions objectives, représentant 33 % de l'examen;
- de quatre à huit miniquestionnaires, représentant 67 % de l'examen.

Les questions objectives peuvent comprendre notamment des questions à choix multiples, des questions à réponses multiples, des textes à trous et des questions à liste déroulante. Un miniquestionnaire est un ensemble de questions objectives élaborées à partir d'un même scénario, de sorte que le candidat répond à chaque question à l'aide des mêmes informations de base. Il faudra entre 20 et 60 minutes aux candidats pour répondre à chaque miniquestionnaire.

Les candidats disposeront de 5 heures pour faire l'examen (en moyenne, 2 minutes par point).

Jusqu'à 10 % des questions seront des questions préalables. Une question préalable est une question non notée qui sert à recueillir des données statistiques sur la performance en vue d'une utilisation ultérieure.

Note de passage

Le jury d'examen établira une note de passage pour l'examen, compte tenu du niveau de difficulté global des questions de l'examen. Les candidats devront obtenir cette note pour réussir l'examen.

Pour réussir l'examen sur le module *Apprentissage des bases*, les candidats devront satisfaire aux exigences suivantes :

- atteindre un niveau suffisant dans les domaines combinés 1) Information financière et 2) Prise de décision en matière de gestion et de systèmes/technologies d'information (données);
- atteindre un niveau suffisant pour l'examen dans son ensemble.

L'examen sur le module *Apprentissage des bases* ne sera pas diffusé a posteriori.

Répartition du contenu

Le tableau suivant résume les domaines et la répartition du contenu évalué dans le cadre de l'examen sur le module *Apprentissage des bases* :

Compétences particulières évaluées		Répartition
Domaine I	Certification et confiance	De 5 % à 10 %
Domaine II	Mégadonnées et analyse des données	De 5 % à 15 %
Domaine III	Prise de décisions éthiques et Gouvernance organisationnelle/gouvernance des données	De 5 % à 15 %
Domaine IV	Finance	De 5 % à 15 %
Domaine V	Information financière	De 10 % à 20 %
Domaine VI	Prise de décision en matière de gestion et de systèmes/technologies d'information (données)	De 15 % à 25 %
Domaine VII	Information non financière	De 5 % à 15 %
Domaine VIII	Stratégie, gestion des risques et innovation	De 5 % à 15 %
Domaine IX	Fiscalité	De 5 % à 10 %
Domaine X	Création de valeur	<i>Peut être intégré à d'autres domaines</i>

Matériel de référence

Pendant l'examen, les candidats auront accès uniquement aux documents de référence suivants : les *Manuels de CPA Canada*, la *Loi de l'impôt sur le revenu* et la *Loi sur la taxe d'accise*.

Essentiels de la pratique professionnelle CPA (examen professionnel final 1)

Tous les candidats passeront soit l'examen sur le module *Essentiels de la pratique professionnelle CPA – Tronc commun*, soit l'examen sur le module *Essentiels de la pratique professionnelle CPA – Permis de comptabilité publique*, selon le module qu'ils auront choisi. Le module *Essentiels de la pratique professionnelle CPA – Permis de comptabilité publique* s'adresse aux candidats qui envisagent d'obtenir un permis de comptabilité publique d'expert-comptable autorisé.

Plan de l'examen sur le module *Essentiels de la pratique professionnelle CPA – Tronc commun*

Format de l'examen

L'examen sur le module *Essentiels de la pratique professionnelle CPA – Tronc commun* sera composé de deux ou trois études de cas, d'une durée de 60 à 120 minutes chacune.

Les candidats auront 3 heures pour faire l'examen. Il appartient aux candidats de répartir leur temps entre les études de cas. La répartition du temps n'est pas matière à évaluation.

Les études de cas présenteront des situations non complexes et exigeront des candidats qu'ils démontrent un certain degré d'intégration des compétences. L'intégration des compétences est limitée et généralement orientée par les exigences de l'étude de cas. Des indications sur la façon de traiter les enjeux seront fournies au moyen d'exigences claires et des faits présentés dans l'étude de cas. Ces études de cas n'imposent pas de fortes contraintes de temps.

Le jury d'examen établira une note de passage pour l'examen, compte tenu du niveau de difficulté global des questions de l'examen.

Pour réussir l'examen sur le module *Essentiels de la pratique professionnelle CPA – Tronc commun*, les candidats devront satisfaire à l'exigence suivante :

- atteindre un niveau suffisant pour l'examen dans son ensemble.

L'examen sur le module *Essentiels de la pratique professionnelle CPA – Tronc commun* ne sera pas diffusé a posteriori.

Répartition du contenu

Le tableau suivant résume les domaines et la répartition du contenu évalué dans le cadre de l'examen sur le module *Essentiels de la pratique professionnelle CPA – Tronc commun* :

Compétences particulières évaluées		Répartition
Domaine I	Certification et confiance	De 20 % à 35 %
Domaine II	Mégadonnées et analyse des données	De 5 % à 15 %
Domaine V	Information financière	De 20 % à 35 %
Domaine VII	Information non financière	De 5 % à 15 %
Domaine IX	Fiscalité	De 10 % à 25 %

Matériel de référence

Pendant l'examen, les candidats auront accès uniquement aux documents de référence suivants : les *Manuels de CPA Canada*, la *Loi de l'impôt sur le revenu* et la *Loi sur la taxe d'accise*.

Plan de l'examen sur le module *Essentiels de la pratique professionnelle* *CPA – Permis de comptabilité publique*

Format de l'examen

L'examen sur le module *Essentiels de la pratique professionnelle CPA – Permis de comptabilité publique* comporte les deux parties suivantes :

Partie A – Deux ou trois études de cas, d'une durée de 60 à 120 minutes chacune, pour un total de 3 heures

Partie B – Une étude de cas de 2 heures

Les études de cas présenteront des situations non complexes et exigeront des candidats qu'ils démontrent un certain degré d'intégration des compétences. L'intégration des compétences est limitée et généralement orientée par les exigences de l'étude de cas. Des indications sur la façon de traiter les enjeux seront fournies au moyen d'exigences claires et des faits présentés dans l'étude de cas. Ces études de cas n'imposent pas de fortes contraintes de temps.

Les candidats auront 5 heures pour faire l'examen. Chaque partie de l'examen aura son propre temps alloué (3 heures pour la partie A et 2 heures pour la partie B).

Le jury d'examen établira une note de passage pour l'examen, compte tenu du niveau de difficulté global des questions de l'examen.

Pour réussir l'examen sur le module *Essentiels de la pratique professionnelle CPA – Permis de comptabilité publique*, les candidats devront satisfaire aux exigences suivantes :

- atteindre un niveau suffisant pour l'examen dans son ensemble (parties A et B combinées);
- démontrer qu'ils sont prêts à obtenir le permis de comptabilité publique, c'est-à-dire démontrer un niveau suffisant de profondeur des connaissances et des compétences attendues d'un CPA titulaire d'un permis de comptabilité publique dans des situations précises (partie B).

À une séance donnée, la partie A de l'examen sur le module *Essentiels de la pratique professionnelle CPA – Permis de comptabilité publique* comprendra les mêmes études de cas que l'examen sur le module *Essentiels de la pratique professionnelle CPA – Tronc commun*. Il sera donc possible pour les candidats de réussir uniquement la partie A et de progresser dans le Programme professionnel CPA. Ces candidats ne satisferont toutefois pas à l'exigence d'admissibilité au Permis de comptabilité publique avant l'obtention du titre. Ils auront cependant la possibilité, après l'obtention du titre, de passer un examen distinct afin de devenir admissibles au permis de comptabilité publique.

L'examen sur le module *Essentiels de la pratique professionnelle CPA – Permis de comptabilité publique* ne sera pas diffusé a posteriori.

Répartition du contenu

Les tableaux suivants résument les domaines et la répartition du contenu évalué dans le cadre de l'examen sur le module *Essentiels de la pratique professionnelle CPA – Permis de comptabilité publique* :

Partie A

Compétences particulières évaluées		Répartition
Domaine I	Certification et confiance	De 20 % à 35 %
Domaine II	Mégadonnées et analyse des données	De 5 % à 15 %
Domaine V	Information financière	De 20 % à 35 %
Domaine VII	Information non financière	De 5 % à 15 %
Domaine IX	Fiscalité	De 10 % à 25 %

Partie B

Compétences particulières évaluées		Répartition
Domaine I	Certification et confiance	De 30 % à 50 %
Domaine II	Mégadonnées et analyse des données	De 0 % à 10 %
Domaine V	Information financière	De 20 % à 40 %
Domaine VII	Information non financière	De 0 % à 10 %
Domaine IX	Fiscalité	De 15 % à 25 %

Matériel de référence

Pendant l'examen, les candidats auront accès uniquement aux documents de référence suivants : les *Manuels de CPA Canada*, la *Loi de l'impôt sur le revenu* et la *Loi sur la taxe d'accise*.

Plan d'examen sur le module *Leadership professionnel CPA* (examen professionnel final 2)

Format de l'examen

L'examen sur le module *Leadership professionnel CPA* consistera en une étude de cas globale de 5 heures.

L'étude de cas détaillée portera sur une situation moyennement complexe que les candidats devront traiter en démontrant un niveau élevé d'intégration des compétences, un esprit critique prononcé et le sens éthique des CPA. Les candidats devront démontrer comment les différentes analyses renseignent les unes les autres et mènent à des décisions cohérentes.

Cette étude de cas fournira des indications limitées et des exigences moins prescriptives, ce qui obligera les candidats à déterminer leur propre approche, à établir les priorités et à structurer leur réponse. Conçue de façon à imposer des contraintes de temps, cette étude de cas exige des candidats qu'ils gèrent plusieurs demandes en même temps et fassent des choix réfléchis quant aux aspects sur lesquels concentrer leurs efforts.

Le jury d'examen établira une note de passage pour l'examen, compte tenu du niveau de difficulté global des questions de l'examen.

Pour réussir l'examen sur le module *Leadership professionnel CPA*, les candidats devront satisfaire à l'exigence suivante :

- atteindre un niveau suffisant pour l'examen dans son ensemble.

L'examen sur le module *Leadership professionnel CPA* sera diffusé a posteriori.

Répartition du contenu

Le tableau suivant résume les domaines et la répartition du contenu évalué dans le cadre de l'examen sur le module *Leadership professionnel CPA* :

Compétences particulières évaluées		Répartition
Domaine I	Certification et confiance	De 0 % à 10 %
Domaine II	Mégadonnées et analyse des données	De 10 % à 20 %
Domaine III	Prise de décisions éthiques et Gouvernance organisationnelle/gouvernance des données	De 15 % à 30 %
Domaine IV	Finance	De 10 % à 20 %
Domaine V	Information financière	De 0 % à 10 %
Domaine VI	Prise de décision en matière de gestion et de systèmes/technologies d'information (données)	De 15 % à 30 %
Domaine VII	Information non financière	De 0 % à 10 %
Domaine VIII	Stratégie, gestion des risques et innovation	De 20 % à 35 %
Domaine IX	Fiscalité	De 0 % à 10 %
Domaine X	Création de valeur	<i>Intégré à d'autres domaines</i>

Matériel de référence

Pendant l'examen, les candidats auront accès uniquement aux documents de référence suivants : les *Manuels de CPA Canada*, la *Loi de l'impôt sur le revenu* et la *Loi sur la taxe d'accise*.

Plan de l'examen sur le module *Préparation à la pratique professionnelle* **CPA (examen professionnel final 3)**

Format de l'examen

L'examen sur le module Préparation à la pratique professionnelle CPA comprend :

- une étude de cas de 2 heures portant sur le jugement professionnel;
- une étude de cas de 1 heure portant sur prise de décisions éthiques.

L'étude de cas de 2 heures exigera des candidats qu'ils relèvent et évaluent les principaux enjeux de l'entité, puis qu'ils prennent du recul afin de déterminer ce qu'il convient de faire dans les circonstances. Certains domaines techniques pourront fournir un contexte, mais ne constitueront pas l'objet principal de l'évaluation. Les candidats n'auront pas à effectuer de calculs complexes ni d'analyses détaillées; lorsque cela sera nécessaire, les analyses quantitatives détaillées pertinentes à la prise de décision seront fournies.

L'étude de cas de 1 heure portera sur la gestion d'une situation éthique complexe pour laquelle il n'existe aucune solution évidente.

Dans les deux études de cas, les mises en situation complexes et ambiguës pourront être abordées selon différentes approches. L'accent sera mis sur la démonstration du jugement professionnel et des compétences décisionnelles des candidats. Les études de cas présenteront des occasions de prise de décision ayant de multiples répercussions sur une ou plusieurs entités, où les considérations éthiques, l'intérêt public et le jugement professionnel sont primordiaux, et où l'analyse technique appuie la décision plutôt que de la dicter. Une intégration complète de toutes les compétences pertinentes sera requise. Ces études de cas n'imposent pas de fortes contraintes de temps.

Les candidats auront 3 heures pour faire l'examen. Il appartient aux candidats de répartir leur temps entre les deux études de cas. La répartition du temps n'est pas matière à évaluation.

Le jury d'examen établira une note de passage pour l'examen, compte tenu du niveau de difficulté global des questions de l'examen.

Pour l'examen sur le module *Préparation à la pratique professionnelle CPA*, les études de cas seront corrigées de façon globale, et les candidats devront obtenir la mention réussite à chacune des études de cas pour réussir l'examen.

L'examen sur le module *Préparation à la pratique professionnelle CPA* ne sera pas diffusé a posteriori.

Matériel de référence

Pendant l'examen, les candidats auront accès uniquement aux documents de référence suivants : les *Manuels de CPA Canada*, la *Loi de l'impôt sur le revenu* et la *Loi sur la taxe d'accise*.

Plan de l'évaluation des connaissances

L'évaluation des connaissances permet aux candidats qui ne satisfont pas aux conditions d'admission requises au Programme professionnel CPA de démontrer qu'ils possèdent les connaissances et les compétences préalables qui les aideront à réussir dans le programme.

Format de l'examen

L'évaluation des connaissances comprendra 150 questions objectives. Les questions objectives peuvent comprendre notamment des questions à choix multiples, des questions à réponses multiples, des textes à trous et des questions à liste déroulante.

Les candidats disposeront de 5 heures pour faire l'examen (en moyenne, 2 minutes par point).

Jusqu'à 10 % des questions seront des questions préalables. Une question préalable est une question non notée qui sert à recueillir des données statistiques sur la performance en vue d'une utilisation ultérieure.

Note de passage

Le jury d'examen établira une note de passage pour l'examen, compte tenu du niveau de difficulté global des questions de l'examen.

Pour réussir l'évaluation des connaissances et être admis au programme, les candidats devront satisfaire aux exigences suivantes :

- atteindre un niveau suffisant dans chacun des domaines suivants : 1) Information financière et 2) Prise de décision en matière de gestion et de systèmes/technologies d'information (données);
- atteindre un niveau suffisant pour l'examen dans son ensemble.

L'évaluation des connaissances ne sera pas diffusée a posteriori.

Répartition du contenu

L'évaluation des connaissances comportera les deux parties suivantes :

Partie A – Durée allouée de 3 heures (90 questions objectives)

Compétences particulières évaluées		Répartition
Domaine I	Certification et confiance	De 10 % à 15 %
Domaine II	Mégadonnées et analyse des données	De 10 % à 15 %
Domaine III	Prise de décisions éthiques et Gouvernance organisationnelle/gouvernance des données	De 10 % à 15 %
Domaine IV	Finance	De 10 % à 15 %
Domaine VII	Information non financière	De 10 % à 15 %
Domaine VIII	Stratégie, gestion des risques et innovation	De 10 % à 15 %
Domaine IX	Fiscalité	De 10 % à 15 %
Domaine X	Création de valeur	<i>Intégré à d'autres domaines</i>
Compétences fondamentales (Économie et domaines sous-jacents des méthodes quantitatives et de la probabilité, droit et formes juridiques d'entreprise, comportement organisationnel et durabilité)		De 10 % à 15 %

Partie B – Durée allouée de 2 heures (60 questions objectives)

Compétences particulières évaluées		Répartition
Domaine V	Information financière	50 %
Domaine VI	Prise de décision en matière de gestion et de systèmes/technologies d'information (données)	50 %

Chaque partie de l'examen aura son propre temps alloué (3 heures pour la partie A et 2 heures pour la partie B).

Matériel de référence

Les candidats n'auront accès à aucun document de référence pendant l'examen.

Annexe I : Définitions

Niveau suffisant désigne une note qui atteint ou dépasse le seuil de réussite minimal requis, ce qui signifie que le candidat a démontré un niveau de compétence acceptable.

Complexité

La complexité est le degré de difficulté associé au nombre et à la nature des interrelations et des ambiguïtés dont il faut tenir compte en même temps.

Degré de complexité faible : faible difficulté associée à un nombre limité de questions simples et fréquentes; il est possible d'atteindre le niveau de maîtrise voulu au moyen d'une approche basée sur la mémorisation.

Degré de complexité moyen : difficulté moyenne associée à un certain nombre d'interconnexions ou de variables dont il faut tenir compte en même temps; la situation peut être moins claire et exiger le recours à des approches peu courantes.

Degré élevé de complexité : difficulté considérable associée à un grand nombre d'interrelations et d'ambiguïtés dont il faut tenir compte en même temps; une telle situation exige souvent le recours à une approche novatrice.